

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

83/609 du 14/7/1983
DECRET N° / MTPS.DGTFF.DFP.SP.S1.2
portant reclassement et nomination de
Monsieur LEKA Jean Infirmier Diplômé
d'Etat de 3eme échelon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

D.G.B.

D.C.F.

Vu la Constitution du 3 Juillet 1979,
Vu la loi n° 25-60 du 13.11.60 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 3 Juil. et 1979,
Vu la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo,
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires,
Vu le décret n° 62-130/AF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires,
Vu le décret n° 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses Catégories des Cadres,
Vu le décret n° 12-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des Cadres créés par la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires,
Vu le décret n° 12-197/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des Cadres de l'Etat,
Vu le décret n° 65/44 du 12.2.65 abrogeant et remplaçant le décret 63/376 du 2.11.63 fixant le statut de la Catégorie A des Services de Santé,
Vu le décret n° 37-56/FP-SE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2,
Vu le décret 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires,
Vu le décret n° 70/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Vu le décret 80-630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat,
Vu le Rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres,
Vu le décret 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres,
Vu le décret 81-317 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement,
Vu l'arrêté 6462/INT/DGTFF/DFP. du 17.12.79 autorisant certains fonctionnaires de la Santé à suivre un stage à l'INSSA (Université Marien NGOUARI),
Vu l'arrêté 1227/ESAS/DGSP/DSAF/SP.2 du 30 Mars 1979 portant promotion au titre de l'année 1977 des fonctionnaires des Cadres de la catégorie B, des Services Sociaux (Santé Publique),
Vu la lettre n° 0761/DASP/DSAF/SP. du 18 Mars 1983 du Directeur des Services Administratifs et Financiers à la Direction Générale de la Santé Publique à Brazzaville, transmettant le dossier de l'intéressé,
Vu la demande de l'intéressé en date du 22 Décembre 1982.

ARTICLE 1ER:- En application des dispositions du décret 65/44 du 12.2.65, susvisé, Monsieur MMR Jean Infirmier Diplômé d'Etat de 3ème échelon indice 700 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique), en service à l'Hôpital Général de Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine obtenu le 29 Novembre 1982 à l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (INSSSA) de l'Université Marien NGOUSSA à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé Médecin de 4° échelon, indice 1110, Acc= Néant.

ARTICLE 2:- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 14 Juillet 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Pierre Damien NGOUNGOU-BOUMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBOU

Itihi Ossétoumba

AMPLIATIONS:

- DGTFP/DFP.....3
- DGB.....3
- DCF.....3
- MTPS.....3
- MSAS.....3
- DGSP.....4
- INTERESSE.....2
- DOSSIER.....4
- JORPC... ..1
- SGGM/BC.....2